



Répartitions coûts travaux

Par cypbm

Bonjour,

Nous sommes en train de racheter un fond de commerce. Nous souhaitons faire repeindre la facade, à nos frais puisque le bail précise que c'est au locataire de le faire. Lors des différents devis, de nombreuses fissures ont été relevées.

Il doit donc y avoir une reprise complète des murs par un maçon, ou la pose d'une toile en fibre préalablement à la peinture.

Je n'arrive pas à savoir qui doit supporter ces coûts, le bailleur ou le locataire?

Merci d'avance pour vos retours